

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 30 septembre 2026 à 20h**

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE       | PRESENTS | VOTANTS |
| 23                | 22       | 22      |

**L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/09/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie - M. PARGA José - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme DUCORPS Dominique - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

**POUVOIRS DEPOSES :**

**EXCUSE(S) :** Mme PERONNET Béatrice

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. PONCET Marc

**Objet : Convention avec la MJC Bussières pour le centre de loisirs des vacances**

Monsieur CHOMAT indique que la MJC Bussières a été sollicitée par la municipalité pour gérer et animer un centre de loisirs **des vacances**, au sein des locaux du groupe scolaire. Une nouvelle convention est proposée. Elle a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la commune de Balbigny et l'association.

Elle précise que la participation des communes est vitale pour l'association. En conséquence les familles issues des communes ne participant pas au financement du centre ne pourront toujours pas inscrire leurs enfants au centre pendant les vacances.

La commune de Balbigny réitère sa participation à l'identique de la précédente convention, à hauteur de 1.85 € par heure consommée par les enfants de Balbigny. La convention est proposée pour la période de septembre 2026 à août 2027.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :***

- D'approuver la convention proposée pour la gestion du centre de loisirs pendant les vacances scolaires
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront

M. PONCET Marc  
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
A Balbigny, le 30/09/2026


